

DEC151083DR10

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130606DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Patrick Schmoll, dans l'unité du CNRS UMR7367 à compter du 30 avril 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 15 avril 2015

La directrice d'unité
Catherine DELCROIX

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain BERETZ